



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2020 le conseil a adopté le règlement numéro 595-2020 intitulé : « Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021 ».

Le règlement numéro 595-2020 a pour objet de fixer les taux de taxes pour l'année 2021 ainsi que les conditions de perception s'y rattachant.

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 février 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 596-2021 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2020 de certains cours d'eau.

Les personnes désirant prendre connaissance de ces règlements peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ces règlements entrent en vigueur ce 8 février 2021, jour de leur publication.

Donné à Saint-David, ce 8^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt et un.

Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière